

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 février 2009

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2009-3-8-4

Service consulté

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE
CONDUITE ACCOMPAGNEE 68**

Résumé : Le présent rapport propose le versement d'une participation d'un montant de 1 500€ à l'Union des Groupements Artisanax pour la conception et la réalisation d'un DVD dans le cadre de l'opération Conduite Accompagnée 68.

Par délibération n° 2008-3-10-05 du 7 mars 2008, la Commission Permanente a autorisé la signature de la convention de partenariat pour l'expérimentation d'un dispositif d'Apprentissage Anticipé à la Conduite (AAC) au profit de la formation en alternance.

Dans le cadre de ce partenariat, l'UGA, Union des Groupements Artisanax, a conçu un DVD à destination des auto-écoles, afin de leur permettre d'intégrer des modules spécifiques à la Conduite Accompagnée des apprentis (AJC PRO).

La conception et la réalisation de ce DVD et sa diffusion se montent à 5 100 € H.T..

L'Union des Groupements Artisanax sollicite une participation de 1 500 €.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande, la dépense correspondante étant à prélever sur le chapitre 65, nature 6568, fonction 33, opération 2009-E741-411 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER